



PROJET DE BUDGET « SPORTS » 2018¹

une saignée : -7%

Résumé. Ce budget perd 7% et n'inscrit en rien une nouvelle dynamique qu'une population, pessimiste, voire résistante aux JOP, aurait pu être conquise par des mesures significatives d'aide à la démocratisation des pratiques. Le CNDS est partiellement budgétisé, il devrait l'être en totalité et le budget immédiatement doublé.

RECAPITULATIF des crédits de paiement

(en milliers d'euros)	LFI 2017	PLF 2018	Évolution
Action 1, sport pour le plus grand nombre	35,6	89,7	+ 54
Action 2. Haut niveau	164,6	210,1	+ 45,5
Action 3. Prévention, protection des sportifs	19,1	20,3	+ 1,1
Action 4. Métiers et formations	28	28,1	+ 0,17
TOTAL	247, 3	348,3	+ 100,9

Le budget général 2018 est un budget d'inégalités ; des mesures sont prises qui favorisent largement les plus riches, saupoudrant aux couches les plus en difficultés des moyens largement en dessous de leurs besoins et jouant sur des dispositifs ciblés pour contenir quelques avantages aux couches moyennes. C'est un budget de gestion d'une société en proie à la stagnation économique et à un fort chômage dans lequel l'aide au patronat est d'abord une aubaine avant d'être une relance économique. Le budget des sports fait le choix du haut niveau et d'un filet de sécurité pour les exclus de la pratique sportive.

Vue la modicité des crédits de cette mission, nous aurions pu croire que la volonté de gagner les JOP 2024 les aurait préservés de coupes budgétaires. Il n'en est rien. Au final, les appels au privé aidant, c'est la population qui paiera (et qui paie pour moitié déjà), avec les collectivités territoriales, la dynamique de développement des activités sportives, l'État se repliant sur un rôle de chef d'orchestre (cf. lettre de mission du Premier Ministre à la Ministre des Sports) ; se donner de la hauteur ne coûte pas cher mais ne garantit rien, en matière de lutte contre les inégalités sociales, fonction essentielle, si tout une dynamique n'est pas impulsée en matière de moyens financiers, matériels, humains, voire règlementaires, pour justement faire face à cette lutte de façon efficace. Cela restera du saupoudrage, à usage publicitaire mais n'endigera en rien les défauts, massifs, de pratique sportive. Cette proclamation montre que l'objectif n'est pas pris au sérieux. Ainsi, la politique de suppression des emplois aidés, qui reste une « subvention » et une aide appréciable aux clubs, ne fait que confirmer cette orientation. Leur coût est largement inférieur au coût des emplois chichement créés par le CICE alors que, pour celui-ci, sa pérennité n'est pas interrogée. Sous la pression des arguments de la dette insupportable et du trop fort niveau de la dépense publique, la difficulté de penser des emplois publics, solution inévitable pour une solution pérenne à la démocratisation des pratiques, est actuellement inaudible. Il faut la maintenir et la développer.

Ce budget comporte des éléments positifs. En redécoupant le CNDS et en clarifiant une partie de ses missions, le ministère n'a fait qu'entendre de répétitives remontrances de la Cour des Comptes, et de nous-mêmes, plus radicales. Nous pensons que le sport devrait être entièrement financé sur crédits d'État. Pour des raisons historiques et un sous-intérêt durable du niveau étatique pour ces activités, mais aussi pour les besoins co-gestionnaires du sport avec le mouvement sportif, depuis 1975 (40 ans), le recours aux paris sur

¹L'analyse du « bleu » budgétaire ne permet pas de détecter finement la composition totale du budget. En masse il livre les grandes orientations qui n'ont jamais été démenties. Ce projet peut, éventuellement, être enrichi par les débats parlementaires... mais aussi affaibli par les ajustements, très souvent négatifs, en cours d'année.

les jeux² a toujours constitué une ressource grandissante pour, finalement, arriver à un apport équivalent à la mission sport (dans les 260/270 M€ dernièrement). Aujourd'hui, il y a une réorientation partielle de cette option. Une partie des moyens du CNDS sont reconvertis en moyens d'État ce qui a pour premier intérêt de gonfler le budget sport, artificiellement, tout en le faisant chuter de 7%.

Deux remarques supplémentaires :

1) s'ajoutent à cette chute des crédits les effets de l'inflation (de 1 à 1,5%) ; là où les crédits sont reconduits, de fait, cela correspond à une baisse.

2) l'effet de hausse (en dehors de la mécanique liée au CNDS) du budget est aussi liée au phénomène d'augmentation mécanique des rémunérations de personnels (titularisation et carrières PPCR), non pas à l'augmentation générale sur laquelle le gouvernement a décidé de résister et qui a déclenché la grève de tous les fonctionnaires le 10 octobre. Cela signifie que les crédits disponibles hors personnels perdent d'autant en valeur.

Voyons les choses : 270 M€ en 2017, 133 M€ en 2018 (équivalent à la part territoriale), soit une chute de près de 50%. Celle-ci se découpe en deux parties.

L'une, **-63,8 M€**, perdue pour le mouvement sportif au titre de la coupe austéritaire. A ce jour, nous n'avons entendu personne (CNOSF, fédérations, etc.) contester parce que, certainement, leurs moyens directs sont protégés ; vision donc étriquée du sport.

L'autre partie, **72,8 M€**, vient abonder le budget ce qui fait une augmentation apparente de 40% !

L'obtention des JOP n'a donc nullement décidé l'État à faire un effort significatif. Tout au contraire. S'appuyant sur les arguments de bien des protagonistes que les JOP « c'est cher », qu'ils ne doivent pas avoir de financements publics, etc., il avance à l'abri de ces critiques mais cela peut être aussi de nouvelles embûches pour le mouvement sportif lui-même.

Voyons les grands traits qui se dessinent sur ce secteur.

Le volontarisme est de mise pour la ministre : doublement des médailles de RIO, gagner 3 millions de pratiquant.es et cela en « engageant une démarche de confiance envers le mouvement sportif français en donnant davantage d'autonomie aux fédérations sportives et au CNOSF, ainsi qu'aux acteurs locaux et en recentrant l'action de l'État sur des missions essentielles de coordination, de réglementation et de contrôle, notamment éthique ». On doit comprendre que l'action des fédérations n'est pas essentielle mais surtout, que cette « offre de liberté », qui correspond à certaines demandes, va les contraindre à mieux s'auto-financer ; ainsi les œillades au privé sont fréquentes dans le document budgétaire. Le budget 2018 commence, doucement donc, à engager le processus.

Allons-nous vers un redressement des pratiques pour tous ? On peut en douter. Les enquêtes montrent un long et lent désintérêt des jeunes pour la pratique sportive. L'enquête INSEP 2010, publiée en 2017 (!), le révélait et d'autres aussi. Les indicateurs de l'objectif 1 « réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive » montrent les stagnations. La démocratisation est en panne et les dispositifs qui se mettent en place conduisent à des poches de « pauvreté sportive » que l'État, par le biais du CNDS, s'efforcera de résorber pour preuve de son engagement social. Bien sûr, les collectivités aussi, s'y efforceront, à la mesure des moyens que l'État leur conteste. La démocratisation du sport n'est pas une conviction de ce gouvernement. Les crédits CNDS consacrés au sport pour tous vont être l'objet d'une sélectivité accrue des critères de financement des dossiers locaux ; la barre des 1500 € est dissuasive pour un très grand nombre d'associations : elle est maintenue ; pourtant ce sont ces associations qui font la respiration et la démocratisation des pratiques.

Le déploiement de maisons sport-santé apparaît comme un gadget quand on les somme de « réinventer le sport pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive, en veillant à ce qu'il contribue à l'amélioration de la santé et à la prévention des maladies ». Cette vision étriquée et médicale, tant répétée, évite les causes des non pratiques, du contenu de celles mises en place, de leur sens, dans un engagement

² Le CNDS cumule différentes recettes en sus des paris sportifs et des Jeux de la Française des Jeux

au quotidien. Certes, le ministère propose des études pour mieux connaître les « raisons des décrochages du sport » ; beaucoup sont déjà connues, ce sont des décisions qu'il faut prendre et que ce budget ignore.

Enfin, de nouvelles enquêtes (suite de l'enquête INSEP 2010), « un plan interministériel pour développer la pratique sportive dans les écoles et collèges » (côté ministère de l'Education, nous attendons...), « un projet sport et société » (??) apparaissent comme autant de leurres partant d'un budget aussi light.

L'action 1, promotion du sport pour le plus grand nombre. Sur les 85 M de dépenses d'intervention, 59 M sont gelés par le remboursement à l'ACOSS³ des exonérations de charges de cotisations sociales accordées aux arbitres et juges sportifs. Elle normalise la pratique douteuse des fonds de concours (le CNDS subventionnait le ministère à hauteur de 22 M€ !) Cette action finance les initiatives des fédérations mais aussi le musée du sport et diverses mesures qui ont un rapport lointain avec le sport pour le plus grand nombre. On voit bien que cette action est « obligée » d'exister dans le ministère.

L'action 2, développement du sport de haut niveau, bénéficie d'une partie de la budgétisation des crédits CNDS (50M) : subvention aux comités olympique et paralympique (CNOSF et CPSF) : 8,68 M (pourquoi là ?), subvention pour les Grands Evénements Sportifs Internationaux : 19,8M, aide aux équipements nationaux : 12,5M, aide à des associations (!) : 9,15M. Cette action paie aussi le loyer de l'INSEP, scandaleux contrat PPP, toujours dénoncé et dont le coût final multipliera par 5 le coût initial au grand bénéfice du consortium constructeur : 13,18M + 0,27M (dépollution du site).

L'action 3, prévention par le sport et protection des sportifs, (+6%) ne suit pas le constat fait par ailleurs dans le document : « Le taux des sportifs de haut niveau ayant bénéficié d'un suivi médical complet (78%) ... et les espoirs (82%)... est en baisse de 4 points, sur un an ». En fait chacun des dispositifs voit ses moyens stagner, l'augmentation des crédits est liée à l'augmentation des subventions accordées à l'AFLD et l'AMA.

L'action 4, promotion des métiers du sport, voit ses moyens stagner dans le même moment où les questions de formation (« levier majeur du développement du sport), semblent vouloir être réactivées avec l'université, le monde professionnel et le monde fédéral. Au final, tout est reconduit par rapport à 2017, à l'exception des moyens consacrés à l'organisation des certifications (frais de fonctionnement et de déplacement) qui subissent une chute de 9%, justifiée par le concours aux restrictions liées au choix austéritaire.

Concernant les CREPS, il semblerait que la subvention de fonctionnement chute de 60,51M à 57,49M€ soit une baisse de -5%.

Enfin, 6 postes affectés aux opérateurs sont supprimés. Ce ministère s'enkyste en gérant un potentiel de personnels très en-dessous des besoins pour dynamiser ce secteur.

En conclusion, ce budget n'inaugure en rien une nouvelle ère olympienne. Des mouvements de commodité entre le CNDS et le budget, des garanties financières aux fédérations sportives, en fait une gestion de l'existant qui va certainement évoluer de façon plus significative au cours du temps. La lecture d'un rapport de l'Inspection Générale révèle qu'il existe des forces internes afin de libéraliser plus crûment les initiatives de ce ministère : concurrence organisée entre l'associatif et le marchand, ubérisation des pratiquants autonomes et privatisation de l'emploi par retrait de l'effort public (suppression de toutes les formes d'aide à l'emploi). Budget de confortation libérale donc.

Pour le SNEP-FSU
Jules LAFONTAN

³ ACOSS = agence centrale des organismes de sécurité sociale